PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 9 mai 2005 à 20h15

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS,

Véronique CHRISTE (présidente), Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI

et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire

M. Emmanuel FOËX, adjoint

Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Absent

Conseil municipal: Eric PRADERVAND

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

Discours de fin de présidence (Mme la présidente)

Cher(ère)s collègues et néanmoins ami(e)s,

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que je préside aujourd'hui mon dernier conseil municipal.

Je laisse place à mon successeur, c'est bien normal, Qui - je n'en doute pas - saura de main de « maître » Conduire les débats sans jamais se soumettre...

Cette classe souvent dissipée, Loin d'être facile à maîtriser, M'a presque fait perdre la voix Lors de ses plus houleux débats. Sans vouloir plagier un ancien président, Permettez-moi ici de vous épingler gentiment, Vous qui faites vivre notre Conseil, c'est certain, Grâce à vos convictions et à votre bel entrain...

Catherine, blonde cheffe de file, tu mets toujours le pied à l'étrier, sais franchir les obstacles et éviter les coups de barre...

Gabrielle, adjointe engagée, une vraie marathonienne, tu brûles des calories, tous les jours au bureau d'la Mairie...

Emmanuel, érudit et lettré, tu es notre Maître Capello préféré... Et comme Lao-Tseu l'a dit, il faut trouver le Foëx. À la mairie on cherche toujours...

Justin, sage parmi les sages, ne serais-tu pas parfois un peu sorcier ?... Toi qui maîtrise si bien l'art de synthétiser ce qui vient d'être dit...

Pierre (Bosset), pragmatique et efficace, tu mets tout en œuvre pour éviter que la commune ne prenne des tuiles et qu'elle ne laisse des ardoises...

Christophe (Burrus), urbain et distingué, tes interventions sont toujours adéquatement filtrées et surtout jamais fumeuses...

Elisabeth, dévouée et discrète, dans l'ancienne école, tu jardines les futures «grosses légumes » communales...

Laurence (ça s'espel comme ça se prononce), ta pondération n'a d'égal que le respect des traditions que tu souhaites voir perdurer...

Christophe (Imhoos), de la classe, toujours smart, tu plaides nos causes avec conviction, en avocat qui ne raconte pas de salade...

Eric, intègre et droit, tu fais tout pradervand et rien par derrière...

Thierry, serviable, toujours prêt à faire la grande, euh! la courte échelle, tu t'enflammes pour tes idées et lances de bons projets...

Daniel, original bâtisseur, tu échafaudes des théories, dessines de bons plans et bétonnes tes arguments...

René, entier et dynamique, les pieds bien plantés dans le sol, tu cultives le bon sens des hommes de la terre...

Pierre (Sutter), réfléchi, au flegme britannique, tes yeux malicieux sont beaucoup plus ouverts que ceux de tes patients...(heureusement)

François, docte et droit, si tu tires la chevillette, la bobinette Tcheraz...

Nicolas, bavard impénitent, tu es passé maître dans l'art de couper la parole, ce qui vaut mieux que de couper les cheveux en 4... Mais tu as la Rock & Roll attitude, et si tu n'es pas toujours au diapason, tu fais la nique au la...

Jean-Philippe, grand argentier communal, économe par métier, tu nous fais souvent faire des comptes d'apothicaire...

Maurice, Chevalier des temps modernes, tu guerroies vaillamment, non sans calme ni prudence...

Et last but not least,

Viviane, casaque noire, toque rouge, une vrai bombe (of corse) toujours prête à faire la Foire, surtout en novembre, tu évolues au triple galop, par monts et par vaux, mais aussi pour les causes que tu défends...

Merci à vous, Aline, Dominique, Liliane, Martine et Thierry, Qui m'avez, chacun dans votre domaine, Facilité la tâche et beaucoup appris Sans que jamais cela ne vous gêne

Mais je n'aimerais pas finir mon bref discours, Sans souhaiter à Vandœuvres et pour toujours, Un avenir riche, paisible et brillant. Sachons nous adapter, tout en nous préservant.

Merci à tous

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2005

• Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : d'après l'ordre du jour, vous en avez déduit que nous avons reçu l'arrêté du Conseil d'État validant la délibération relative au nouveau règlement du conseil municipal, car l'ordre du jour est conforme à ce dernier.
- Mme la présidente : il en découle que les commissions devront dorénavant désigner des rapporteurs.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Communications du bureau

Néant

Comptes-rendus des commissions

• En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.

a) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Rapporteur : Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie le 26 avril 2005.

- Nous avons reçu Mme Sabine PETERMANN, représentante de l'Association JATUR (*Jeunes employés temporairement à une région*), qui s'occupe de plusieurs projets au Bénin, au Burkina Faso, au Zanskar et à Madagascar. Le Père Pedro a dédié sa vie à cette île, où il vit depuis 26 ans. Le seuil de pauvreté s'y est élevé de 35 % en 1974 à 80 % actuellement. JATUR organise des voyages avec des jeunes, qui ne sont pas forcément en rupture. Il nous manque encore le budget de l'Association. Mme PETERMANN nous a enthousiasmés. La commission propose, exceptionnellement, de soutenir JATUR dans son fonctionnement par le versement d'une subvention de Fr. 2'000.- pour 2005, et non pour un projet bien ciblé comme nous le faisons habituellement.
- Nous avons reçu une demande de l'Association BILIFOU-BILIFOU pour un soutien en faveur du Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya. La commission propose de soutenir, sur quatre ans, la formation d'un chirurgien, qui s'engagera ensuite pour 10 ans au Burkina Faso.
- M. IMHOOS a proposé à la commission de soutenir un centre de loisirs et de formation pour la jeunesse, à Navalady, au Sri Lanka, qui vient en aide à des personnes qui ont été durement frappées par le Tsunami. Le projet en est à ses débuts. Un soutien à ce centre est envisagé pour 2006.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

b) Sécurité routière, voirie, canalisations

(Rapporteur : Mme la présidente CHRISTE) La commission s'est réunie le 2 mai 2005.

Traversée du village

- Mme le Maire a rencontré, le 14 mars dernier, MM. BULLIARD et DUBOUX, du DAEL, et MM. BARANYAI et DEVAUD, de l'OTC. Il en découle qu'il faudrait déplacer le passage piétons situé devant le 12, route de Meinier, devant l'arcade de M. DESTRAZ, car il se trouvera trop près des futures mesures prévues sur ce carrefour.
- M. DUBOUX a indiqué que le DAEL pouvait étudier de nouvelles mesures, sur la base des plans existants, sans frais d'étude à assumer, mais avec une participation financière, au prorata des surfaces, pour les carrefours avec des routes communales. Il a ajouté que de nombreuses communes s'adressaient au DAEL et qu'il fallait compter trois mois pour disposer d'un projet.
- M. DEVAUD a transformé les arrêtés provisoires en arrêtés définitifs sans en tenir informé le DAEL. Nous avons trois variantes pour ce carrefour : une « oreille » devant l'entrée de la menuiserie ERBEIA et un stop avancé au bas de la route de Pressy, mais la visibilité à gauche ne serait pas suffisante au stop, à cause du mur du préau de l'école. M. BARANYAI a suggéré de remettre un stop à la route de Meinier, puis de renoncer à un

stop et de prévoir une priorité de droite, ce que l'OTC avait pourtant exclu il y a quelques années.

- La commission a demandé à l'exécutif de poursuivre l'étude de ce dossier.
- Concernant le giratoire des Hauts-Crêts, il a été envisagé de supprimer l'« oreille » existante pour faire un vrai giratoire, mais, selon M. DUBOUX, un giratoire n'est pas assez efficace. Il faudrait modifier la courbure de la route de Vandœuvres, la rétrécir moins que ce qui avait été prévu et rajouter des îlots non franchissables et un stop au bas du chemin de Hauts-Crêts. Cela suffirait à marquer l'entrée du village.
- Le rétrécissement de la route de Vandœuvres et l'élargissement des trottoirs coûteraient environ Fr. 200'000.-. M. DUBOUX pense que cela serait efficace. M. François ERBEIA n'y est pas opposé. Les bandes cyclables, sur la route de Vandœuvres, seraient prolongées jusqu'à l'entrée du village.
- Concernant les relevés de vitesse au chemin de la Seymaz, nous avons pris connaissance de quatre diagrammes y relatifs (chemin de la Seymaz en trois endroits différents et chemin des Hauts-Crêts). Les excès de vitesse ne sont pas significatifs, la majorité des automobilistes roulant entre 40 et 50 km/h.
- La question qui se pose est simple : voulons-nous mettre des feux dans la commune ?
- Il faut consulter les TPG avant d'envisager toute mesure et compter deux ans d'attente pour des feux intelligents. La commission est mitigée sur ce point.

Route de Vandœuvres - séparatif des eaux claires et des eaux usées

- Un revêtement phono-absorbant sera prochainement posé sur la route de Vandœuvres, entre les chemins de Planta et Fol.
- Le devis estimatif s'élève à 1,4 mio de francs hors taxes (y compris les honoraires de M. Pierre ERBEIA). Nous placerons des tubes vides pour la fibre optique.
- Les travaux commenceront cet été. Les SIG doivent intervenir préalablement pour le gaz et pour remplacer des canalisations d'amenée d'eau.. Il faut compter environ six mois de travaux
- La commune de Chêne-Bougeries est en train de mettre en place le tronçon de séparatif manquant au chemin des Buclines, entre le chemin Glandon et la limite communale, mais les travaux profitent exclusivement à des habitants de Vandœuvres. Pour la réalisation de ce séparatif, un crédit de Fr. 300'000.- devra être voté.
- La commission a préavisé favorablement ce dossier, dans la mesure où la commune n'a de toute façon pas la possibilité de renoncer à ce séparatif.

Transports publics genevois

- Suite à demande de l'OTC concernant nos attentes au sujet des lignes TPG qui traversent notre commune, nous avons répertorié différents points :
 - la cadence des bus constitue le principal problème. Beaucoup d'enfants doivent rentrer chez eux à pied à cause d'une mauvaise correspondance entre le 9 et le 34 aux heures d'entrée ou de sortie de l'école;
 - la répartition des bus simples ou doubles (articulés) : nous voyons souvent des bus simples aux heures de pointe et des bus articulés en dehors de ces heures, sur la ligne 33
- Les TPG aimeraient développer le *Proxibus*. Pour Fr. 3.-, il permet de se rendre de porte à porte dans la région Arve-Lac.
- Pour information, la commune paie pour le 34, car il s'agit d'une ligne complémentaire, et non pour le 33, qui est une ligne de base venant du centre-ville.

Divers

• La commission est favorable à la mise en place d'une borne rétractable, sur le chemin de la Blanche côté cimetière, avec un panneau « sans issue » de l'autre côté du chemin.

- Concernant la réfection de la route de Pressy, il est prévu de remplacer les pavés par une couche de fond, avec de la peinture rouge ou du bitume de couleur, de chaque côté de la chaussée. Coût estimatif : Fr. 183'000.-. L'exécutif attend les devis.
- M. TERRIER : où en est-on avec la traversée du village ?
- Mme le Maire : le dossier est donc entre les mains du DAEL, qui a suggéré de le reprendre lui-même. Le département a toutefois précisé qu'il ne pouvait pas nous donner d'avant-projet avant le mois de juin. Pour les mesures provisoires, je ne vais pas répéter ce que je vous ai dit la dernière fois, vous ne me croirez plus.
- M. RINALDI : j'espère que nous n'allons pas mettre des feux. La tendance actuelle est de supprimer tous les feux et de prévoir des giratoires ou des stops. Évitons qu'il fasse jour en pleine nuit au centre du village parce que nous y avons mis des feux.
- Mme le Maire : la commission y était opposée au centre du village mais était plus partagée concernant le chemin de la Seymaz.
- M. TURRETTINI : avez-vous tenu les référendaires informés du fait que le dossier était entre les mains du DAEL ?
- Mme le Maire : oui, nous l'avons fait.
- M. SUTTER : pourquoi prévoir une barrière au chemin de la Blanche ?
- Mme la présidente : car ce chemin est interdit à la circulation, excepté pour les exploitants agricoles.
- M. Th. PRADERVAND : l'exécutif a prévu la pose d'une barrière car des automobilistes empruntent ce chemin malgré l'interdiction.
- M. FOËX: beaucoup de personnes se sont plaintes d'abus. L'idée de fermer le chemin, au moins un côté, est ancienne. Il est préférable de le fermer côté cimetière. Si nous prévoyons une chaîne, les utilisateurs la laisseront toujours ouverte. Il est donc nécessaire de prévoir un dispositif télécommandé, d'où l'idée d'une barrière. Des oppositions ont toutefois été formulées au motif qu'une barrière déparerait le paysage, mais une borne rétractable ne serait pas non plus très esthétique et serait dangereuse la nuit. Nous nous sommes renseignés et il nous a été confirmé que cela posait problème: le socle pourrait prendre l'eau, avec risque de court-circuit. Je trouve qu'une barrière ne déparerait pas trop le paysage, vu la présence du bâtiment du cimetière juste à côté.
- M. STALDER : que fera l'automobiliste qui s'engagera dans le chemin et se retrouvera face à la barrière ?
- M. FOËX : il reculera. Ce sera indiqué au début du chemin.
- M. TERRIER: y a-t-il vraiment du trafic sur ce chemin?
- M. FOËX : oui, beaucoup plus qu'on le pense. Le virage, vers le cimetière, est dangereux.
- M. TERRIER : nous pourrions prévoir une chaîne qui monte et qui descend, comme au Golf de Bossey.
- M. TURRETTINI : essayons de faire des essais avec des potelets.
- M. BOSSET : nous voyons partout de ces bornes rétractables. Ce système doit donc être valable
- Mme le Maire : nous pouvons éduquer les gens qui auront la clé. Je trouverais dommage de placer une barrière à cet endroit, qui est magnifique.
- M. FOËX : il ne faut pas exagérer la beauté de ce lieu.

Décision:

- Le conseil municipal décide que deux potelets munis d'une serrure seront placés à l'essai à cet endroit.
- Mme d'HESPEL : quiconque peut faire venir le *Proxibus* ?
- Mme le Maire : oui, il faut simplement l'appeler au minimum une heure avant et, suivant les cas, ne pas être trop pressé. S'il a quelques personnes à déposer sur le trajet, il faut compter un peu de temps pour arriver à destination.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

c) Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

(Rapporteur : M. STALDER)

La commission s'est réunie le 3 mai 2005.

- Il est regrettable de constater que, lors de cette séance, seuls deux commissaires étaient présents. Il est vrai que trois personnes se sont excusées et que le calendrier de ces derniers jours était assez chargé, mais je me devais quand même de le signaler. À croire que depuis que nous savons que le centre de compostage ne se construira pas sur notre commune, cette commission a perdu de son attrait. J'espère que ce n'est pas le cas.
- Nous avons cependant évoqué plusieurs nouveautés lors de cette séance.
- Concernant la plantation de nouvelles lignées de chênes, elles sont très difficiles à réaliser. Nous avons décidé de lever le pied et de nous concentrer davantage sur l'entretien de chênes situés en bordure des voies publiques (ce qui était déjà le cas), ainsi que dans des propriétés privées (ceci étant une nouveauté). Il est bien clair que les frais seront repartis entre les propriétaires concernés et la commune.
- Deuxième sujet traité : la renaturation des cours d'eau. MM. FOËX et WISARD (directeur du Service de renaturation des cours d'eau et des rives) ont parcouru la commune pour y recenser les cours d'eau. Selon M. WISARD, il vaudrait la peine de recenser les cours d'eau existants, afin de permettre ensuite de verrouiller certains secteurs, comme le Moulanais par exemple. Certains fossés ou nants pourraient ainsi être remis à jour avec l'accord des propriétaires et des agriculteurs. Étant moi-même agriculteur, je suis sûr que ces derniers seraient d'accord avec ces projets puisqu'ils sont en partie subventionnés par rapport à la superficie prise sur la surface agricole.
- La commission a proposé qu'une cartographie hydrographique de la commune soit réalisée.
- Troisième sujet traité : le traitement des déchets verts. Sachant que le centre de compostage ne se réalisera pas, les communes d'Arve et Lac doivent rapidement trouver une solution. Le DIAE serait favorable à la création de petits sites de stockage afin de pouvoir broyer directement les déchets sur place et les mettre en tire au bord des champs, comme cela se pratique dans d'autres cantons. Le tonnage maximum ne dépassera pas 2'000 tonnes. À titre d'exemple, Cologny en traite déjà 1'100 tonnes et Vandœuvres 600. Plusieurs sites sont en cours d'étude, dont celui de MM. STALDER et FAVRE qui traite déjà plus de 700 tonnes.
- A noter que le tonnage de la commune augmente de manière forte. Est-ce le fait que les conteneurs sont très bon marché et que les communiers mettent tout dedans, plutôt que d'essayer de faire un peu de ruclon ou du compost chez eux ?

• Je vous rappelle également que les communiers ne sont pas très disciplinés : on trouve en effet beaucoup trop de plastique, de corps étrangers (métalliques) et même parfois des souches d'arbres entières dans les conteneurs.

- À croire que certains profitent de la gratuité de ce système pour évacuer tous leurs déchets, dont certains devraient normalement être amenés dans des déchetteries spécialisées.
- Au terme de la discussion, trois propositions ont été retenues :
 - organiser un système d'autocollants à apposer sur les conteneurs contenant des déchets indésirables afin d'inciter les communiers à mieux trier leurs déchets ;
 - limiter le nombre de conteneurs à déchets verts par propriété à deux au maximum ;
 - la commission suggère de taxer les levées des déchets verts.
- Dernier sujet traité : le projet de plaquette d'information sur Vandœuvres, qui a été quelque peu laissé de côté. M. FOËX nous a informés qu'il avait reçu plusieurs offres pour l'élaboration de cette plaquette. Il serait judicieux de créer une commission ad hoc (commission information et communication) et de mandater l'archiviste de la commune afin de rédiger des articles pour cette plaquette.
- M. Th. PRADERVAND : une propriété de la commune dispose de 11 conteneurs à déchets verts..
- M. FOËX: en effet, nous allons faire quelque chose. S'agissant de la plaquette, il y a lieu d'en discuter hors commission, avec tous les conseillers intéressés. Il ne faut pas dire que le projet n'avance pas.
- Mme la présidente : nous avions créé une commission conjointe.
- M. FOËX : vous n'aimez pas les commissions conjointes, donc créons un groupe de travail.
- M. TERRIER : la commission Information a beaucoup de travail de rédaction pour le journal, mais nous pouvons prévoir d'en discuter en début de séance et tout conseiller intéressé pourra venir pour ce point.
- M. Th. PRADERVAND : concernant la levée des déchets de jardin, nous sommes dans une phase croissante et c'est la commune qui est à l'origine de cette situation. Il ne faut pas oublier que les taxes d'élimination augmentent très rapidement. Auparavant, les jardiniers repartaient avec les déchets verts des propriétés dans leur camionnette. Maintenant, ils les laissent sur place et la commune doit payer la récupération.
- M. STALDER: le principal facteur est que c'est gratuit.
- Mme la présidente : en vertu du nouveau règlement du conseil municipal, le conseil n'a-t-il pas à confirmer le préavis de la commission de réaliser une cartographie du réseau hydrographique de la commune pour un montant de Fr. 20'000.-?
- M. FOËX explique les modifications apportées par le nouveau règlement.
- M. IMHOOS donne lecture de l'article 64, qui concerne les rapports des commissions.
- M. RINALDI : nous sommes en présence d'un simple procès-verbal, car il n'y a pas d'objet à voter (délibération, etc.)
- Mme le Maire : si un conseiller n'est pas d'accord sur un point figurant dans le procèsverbal, il intervient et l'on ouvre un débat.
- M. TURRETTINI : c'est ce que nous faisions avant.
- Mme la présidente : en résumé, qui ne dit mot consent.
- Mme le Maire : c'est pourquoi il est question de comptes rendus, puisqu'il ne s'agit pas de rapports au sens strict.
- M. FOËX : vous votez une enveloppe au moment du budget et le responsable du dicastère gère cette enveloppe. Cela ne signifie pas que l'exécutif va tout décider sans vous en parler. Les délibérations relèvent de la compétence du conseil, mais s'il est question d'un

petit potelet, nous pouvons vous informer du projet et, comme vous le voyez, nous vous écoutons.

• Il est pris acte de ce rapport de commission.

d) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie le 25 avril 2005.

- Nous avons ajouté un point à l'ordre du jour concernant le projet de délibération relatif à la vente de la parcelle du chemin de la Blonde, puis nous nous sommes inquiétés de la suite de nos travaux sur le projet de délibération de M. E. PRADERVAND concernant la retraite des membres de l'exécutif. Nous avons trouvé judicieux de comparer la situation avec celle de cinq communes choisies en fonction de leur taille et de leur revenus. Vous recevrez ces informations en vue de notre séance de commission du 17 mai prochain.
- Nous avons ensuite examiné les comptes 2004 et je remercie les intervenants. J'ai exposé ce qui suit en préambule :
 - Après cinq années que l'on pourrait qualifier d'euphoriques, la dure réalité économique se rappelle à nous à travers les chiffres 2004, et nous oblige à abandonner l'illusion du « Sonderfall » Vandœuvres.
 - Il faut dire qu'année après année, on avait fini par s'habituer à ces revenus exceptionnels, et nous devons remonter en 1997, pour retrouver une situation où, comme cette année, le résultat en termes de revenus est inférieur au budget.
 - Car pour 2004, c'est bien le résultat qui est en cause, et non les charges.
 - En effet, comme le montre l'économie de Fr. 441'201.-, celles-ci ont au contraire été parfaitement maîtrisées, et on peut donc féliciter l'exécutif de sa gestion, ainsi que Mme Aline SCHENK pour son excellent suivi des comptes.
 - Grâce à ces économies, nous bouclons l'exercice 2004 avec un excédent de revenu de Fr. 382'808.-. Sans ces économies, le résultat 2004 aurait été déficitaire.

Analyse du compte de fonctionnement

1. Revenus

- Mais pourquoi le revenu de notre commune s'est-il soudainement effondré?
- Je crois vous l'avoir dit à plusieurs reprises, lorsque nous recevons l'avis de l'administration fiscale relatif à nos comptes, nous n'avons pas la moindre explication sur la façon dont les chiffres ont été calculés.
- De plus, il faut savoir que l'administration peut corriger les chiffres annoncés pendant trois ans, ce qu'elle fait d'ailleurs régulièrement!
- En d'autres termes, les chiffres présentés ce soir ne sont probablement pas définitifs, ils peuvent changer l'année prochaine, ainsi que les deux suivantes.
- Pour en revenir à nos comptes, il semble bien que le mauvais résultat de 2004 soit précisément dû à un rectificatif négatif sur l'année 2003.
- Précisons tout de même qu'en d'autres temps, les rectificatifs ont été parfois positifs... mais sans plus d'explications!
- Rappelons aussi, que si un de nos bons contribuables avait eu la mauvaise idée de nous quitter en 2004, nous aurions été dans une situation encore plus difficile.

• Les enseignements qu'il faut tirer de cette situation, et cela a déjà été évoqué dans ce conseil, sont les suivants :

- Nous devons sécuriser nos finances à travers une stratégie qui vise délibérément à faire venir au moins 25 à 50 bons contribuables supplémentaires sur notre commune.
- En attendant, il me semblerait opportun de prendre les mesures suivantes :
 - Evaluer nos budgets en prenant une marge encore plus conservatrice, sur les estimations de revenu qui nous sont fournies par l'administration, et adapter nos charges en conséquence;
 - Attendre les résultats de l'année précédente, soit le mois d'avril, avant d'engager des frais qui ne sont pas vitaux pour le fonctionnement.

2. Charges

- Comme dit précédemment, les charges en 2004 ont été sous contrôle, même si leur évolution de + 6.22 % sur 2003 peut sembler importante.
- En effet, dans cet accroissement de charges dites de fonctionnement, on trouve plusieurs montants qui ont trait à des investissements dont la durée de vie excède un an, mais qui, pour des raisons de directives comptables, ont été comptabilisées en frais de l'année.
- Si l'on tient compte de ce facteur, les charges de fonctionnement, hors travaux, auraient été stables voire légèrement inférieures à celles de l'année 2003, et ceci malgré les augmentations incontournables liées à l'accroissement du nombre d'habitants et des frais qui sont hors de notre contrôle (déchets, refacturations aux communes).
- La lecture des pages 2 à 17 du document intitulé « Résultat 2004 », et en particulier les indications précises de Mme SCHENK en pieds de page, illustrent bien ce qui précède.
- Notons pour terminer la charge importante liée à la provision pour débiteurs fiscaux, dont le nombre a augmenté en 2004, provoquant une hausse d'environ 1,2 millions de notre créance, ce qui a exigé un ajustement de la provision.
- Sur ce sujet, nous envisageons de prendre rendez-vous avec l'administration pour avoir des explications et notamment nous voulons savoir :
 - Quelle est l'origine des ces débiteurs ?
 - Dans quelle proportion Vandœuvres est-elle concernée?
 - Quelle est la probabilité de récupérer ces sommes ?
 - Que fait l'État pour recouvrir?
 - Pourquoi ne reçoit-on pas d'intérêt sur cette créance, qui aujourd'hui dépasse la moitié de notre revenu annuel?

Analyse du bilan

- Le bilan au 31 décembre 2004 est très bon.
- Mais, pour se faire une idée précise, il faut l'analyser au regard des nombreux projets de la commune, qui s'élèvent au total à plus de 20 millions à ce jour.
- Notons aussi qu'à l'actif, nous avons la fameuse créance sur les retards d'impôts qui s'élève à Fr. 5'183'003.- et dont nous ne savons pas si elle va augmenter, et si nous avons une chance de récupérer quelque chose.
- Et puis, il y a les imprévus...
- Ce week-end nous avons évité le report de charges du canton vers les communes, mais pour combien de temps ?

• Enfin, dans les éléments très positifs, il faut relever, au passif, le fait que Vandœuvres

Conclusion

n'a pas de dettes.

• En conclusion, on peut donc dire que globalement, malgré l'alerte de 2004, notre bilan reste très bon.

- Cela devrait nous inciter à aller de l'avant dans nos projets, surtout si l'on tient compte de l'amélioration que va provoquer la vente du terrain du chemin de la Blonde à Fr. 1'000.- le m².
- Cependant nous devons redoubler d'attention au registre des charges, et les adapter si la situation de 2004 devait devenir la nouvelle norme, en termes de revenus.
- *Je vous remercie de votre attention.*
- Nous avons étudié les chiffres en détail, puis avons préavisé les projets de délibérations.
 J'ai relevé que lorsque la commune fait des économies, cela ne se voit pas et l'on ne parle que des dépassements de budget, mais il y a en effet eu d'importantes économies, grâce à l'exécutif, que je félicite, et à la comptabilité, qui est tenue avec rigueur par Mme SCHENK.
- Nous avons ensuite traité le point supplémentaire de l'ordre du jour, à savoir le projet de délibération relatif à la vente de la parcelle du chemin de la Blonde. La commission l'a préavisé favorablement par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.
- Je remercie encore les commissaires pour leur perspicacité et leur minutie dans l'examen des comptes.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

4. Projets de délibérations

Exercice 2004

1) DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN

Vu l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2004 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2004 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 avril 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 09 mai 2005,

DECIDE par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstention

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2004.
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2004 pour un montant de <u>Frs 6'950'776.85</u> aux charges et de <u>Frs 7'333'585.62</u> aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à <u>Frs</u> 382'808.77
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2004 pour un montant de <u>Frs 392'085.80</u> aux dépenses et de <u>Frs 30'000.</u>— aux recettes, les investissements nets s'élevant à <u>Frs 362'085.80</u>
- 4. D'approuver l'augmentation des investissements nets de <u>Frs 362'085.80</u> par l'autofinancement à raison de <u>Frs 2'206'767.87</u> au moyen de la somme de <u>Frs 1'823'959.10</u> représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à <u>Frs 382'808.77</u>.

L'excédent de financement s'élève à Frs 1'844'682.07

- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 382'808.77** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2004
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2004, totalisant tant à l'actif un montant de <u>Frs</u> <u>52'700'625.64</u> qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	32'887'349.58 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	19'813'276.06 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
Total de l'actif	52'700'625.64 F

et au passif un montant de 52'700'625.64 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	181'806.85 F	
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F	
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F	
- Provisions (nature 24) 3'748'200.0		
- Engagements envers les financements spéciaux et les		
préfinancements (nature 28)	1'605'007.94 F	
- Fortune nette (nature 29)	47'165'610.85 F	
Total du passif	52'700'625.64 F	

Engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2004 à 284'464.62 F

* * *

2) DELIBERATION

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2004,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 avril 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 09 mai 2005,

DECIDE par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstention

- 1.D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2004, selon liste annexée, pour un montant total de **Frs 440'190.49**
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur les autres postes du budget, dont le total s'élève à **Frs 881'391.64** ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

* * *

3) DELIBERATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE : projet d'aménagement du centre du village

Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de Frs 195'716.80 voté par le Conseil municipal, le 12 novembre 2001.

Vu le décompte final au 13 mai 2004 d'un montant de Frs 216'436.65,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 avril 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL dans sa séance du 09 mai 2005,

DECIDE,

Par 15 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

- -D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de Frs 20'719.85 pour couvrir cette dépense.
- -D'amortir ce crédit d'étude de Frs 216'436.65 en 1 an, en 2005.

La comptabilisation de ce crédit se fera selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 12 novembre 2001

Investissement 620.501 Amortissement 620.331

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

Exercice 2005

PROPOSITION DE VENTE DU PATRIMOINE FINANCIER DE LA PARCELLE COMMUNALE DU CHEMIN DE LA BLONDE N° 2875, FLLE 47 ET COP. 2876, FLLE 47 (COP. DU CHEMIN DU PRE-DE-LA-BLONDE)

- M. TURRETTINI : qu'avez-vous pu faire pour que le futur acquéreur soit soumis aux mêmes règles que les copropriétaires actuels ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous demanderons au notaire de le prévoir dans l'acte notarié.
- Mme le Maire : le préavis est-il clair ? Souhaitez-vous que le futur acquéreur soit limité à la construction d'une seule villa ou êtes-vous d'accord avec l'idée qu'il puisse en construire un jour une deuxième, sur la parcelle, pour ses enfants ?
- M. TURRETTINI : il ne faut pas être plus sévère avec lui qu'avec les copropriétaires actuels, mais aussi sévère.
- M. RINALDI : vu la configuration des lieux il ne pourra pas construire plus que deux villas.
- M. TERRIER : ne serait-il pas plus simple de préciser qu'il ne fasse que de l'habitat villa, et non une promotion immobilière ? Il est de toute façon limité par les dispositions légales sur le taux d'occupation du sol.
- M. SUTTER : aurait-il le droit de vendre l'autre parcelle ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : officiellement, ce n'est plus qu'une parcelle.

* * *

DELIBERATION

PROPOSITION DE VENTE DU PATRIMOINE FINANCIER DE LA PARCELLE COMMUNALE DU CHEMIN DE LA BLONDE N° 2875, FLLE 47 ET COP. 2876, FLLE 47 (COP. DU CHEMIN DU PRE-DE-LA-BLONDE)

Vu que cette parcelle est actuellement inscrite au patrimoine financier de la Commune de Vandœuvres pour un montant de Fr. 3'104'029.15,

Vu l'article 30 al 1, lettre k), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la commission de l'Aménagement du territoire du mardi 5 avril 2005,

Vu le préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du lundi 25 avril 2005,

Sur proposition du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE, dans sa séance du 09 mai 2005,

soit par 11 voix favorables, 0 voix défavorables et 4 abstentions,

- d'autoriser le Maire à vendre la parcelle communale sise chemin de la Blonde, n° 2875 (ex 2383^E), flle 47 d'une surface de 4713 m2 et sa dépendance, cop du chemin du Préde-la-Blonde n° 2876, de 384.30 m2, soit une superficie totale de 5097.30 m2 pour un prix de Fr. 5'097'300.-- moins commission de l'intermédiaire Frs 175'300.85,
- de comptabiliser le produit de la vente, soit Fr 4'921'999.15, au patrimoine financier sous la rubrique n° 95.123,
- de comptabiliser le gain comptable résultat de cette vente, soit Fr. 1'817'970.--, sous la rubrique n° 95.424 gain comptable sur les placements du patrimoine financier,
- De charger le Maire de désigner deux des membres de l'exécutif pour la signature de l'acte notarié nécessaire.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : maintenant que le règlement du conseil municipal est en vigueur, nous allons vous soumettre le projet de révision du règlement du cimetière. Nous allons vous le remettre et pourrez l'étudier pendant l'été.
- M. FOËX : vous pouvez aussi déléguer à l'exécutif la révision de ce règlement.

Décision:

- Le conseil municipal décide, par 12 voix favorables, de déléguer la révision du règlement du cimetière à l'exécutif.
- Mme le Maire : il faudra néanmoins un projet de délibération, lequel est déjà prêt.

Décision:

- Un projet de délibération y relatif sera soumis au conseil lors de sa prochaine séance.
- Mme le Maire : nous vous soumettrons ensuite un projet de règlement sur la gestion des déchets.

Désignation du bureau pour la période du juin 2005 à mai 2006

• M. TURRETTINI : j'avais émis le souhait de présider le conseil pour la dernière année de la législature, alors je me présente comme secrétaire ou vice-président. Ensuite, je me retirerai vraisemblablement du conseil.

- M. STALDER : je croyais qu'il y avait un tournus.
- Mme GAMPERT : M. TURRETTINI avait effectivement annoncé qu'il était intéressé à présider le conseil la dernière année de la législature.
- Après discussion, les conseillers suivants acceptent de prendre les fonctions ci-dessous mentionnées :

Bureau CM – période 2005-2006	Conseillers municipaux
Président	M. Nicolas TERRIER
Vice-président	M. René STALDER
Secrétaire	M. Maurice TURRETTINI

Décision

• Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'élection du bureau pour l'année 2005-2006, avec remerciements aux conseillers qui ont accepté cette charge.

6. Propositions individuelles et questions

- Une séance de la commission Information, communication est fixée au mardi 31 mai 2005, pour l'élaboration de la plaquette et la préparation de la Coquille. M. STALDER annonce sa présence pour le point relatif à la plaquette.
- M. Th. PRADERVAND : la sortie du conseil municipal est prête. Vous allez recevoir un pré-programme en juillet et le programme définitif le jour du départ.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 16 : lundi 20 juin 2005 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h00.

Le Secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

René STALDER

Véronique CHRISTE